



Philippe Méral et Denis Pesche (dir.)

Les services écosystémiques Repenser les relations nature et société

Éditions Quæ

Préface

Philippe Puydarrieux

Éditeur : Éditions Quæ
Lieu d'édition : Éditions Quæ
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 8 février 2021
Collection : Nature et société
EAN électronique : 9782759231362



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 26 mai 2016

Référence électronique

PUYDARRIEUX, Philippe. *Préface* In : *Les services écosystémiques : Repenser les relations nature et société* [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2016 (généré le 07 juin 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/26507>>. ISBN : 9782759231362.

Préface de Philippe Puydarrieux

Ce livre raconte une véritable *success story*, celle d'un concept qui en une dizaine d'années a réussi à sortir des laboratoires de recherche pour intégrer le vocabulaire des décideurs politiques. Cette *success story*, c'est celle du concept de « services écosystémiques » largement diffusé avec la publication de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire en 2005, et aujourd'hui couramment utilisé jusque dans les débats parlementaires. Il est en effet remarquable qu'en mars 2016, en séance publique à l'Assemblée nationale, la députée Geneviève Gaillard, rapporteure du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages présente à la représentation nationale une définition assez technique de la biodiversité, des services écosystémiques et des fonctions écologiques : « Notre définition et notre conception de la biodiversité, dont découlent sa valorisation et sa protection, doivent bien prendre en compte deux dimensions. Le premier volet consiste en une approche anthropocentrée ou anthropocentrique de la biodiversité, car l'homme a besoin des services rendus par la nature pour survivre et pour bien vivre. Ces services écosystémiques sont des services de prélèvement de nourriture, d'eau, de bois et de fibres, des services de régulation tels que le climat, les inondations et les maladies ou encore des services culturels d'ordre récréatif ou spirituel. Ce sont les bénéfices retirés par l'homme de processus biologiques. Ils s'inscrivent dans une vision anthropocentrée, directe ou indirecte, des écosystèmes et de leur fonctionnement. Le second volet accorde à la biodiversité une valeur intrinsèque selon laquelle elle vaut qu'on la protège pour elle-même, sans rapport d'utilité à l'homme, afin que la biodiversité qui nous préexistait nous survive. On parle alors de fonctions écologiques qui sont des processus biologiques de fonctionnement et de maintien des écosystèmes s'inscrivant dans une vision écocentrée de la nature ».

Par ailleurs, dans son rapport au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Jérôme Bignon, rapporteur du même projet de loi au Sénat mentionne en particulier que « de nombreux travaux théoriques et empiriques permettent de prendre conscience des enjeux socio-économiques de la biodiversité ». Il précise également qu'une « analyse du Commissariat général au développement durable de

2011 évalue ainsi entre 2 400 et 4 400 euros par an et par hectare la valeur des services rendus par les zones humides du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ». Un rapport pour la Commission européenne de 2011 (*The Social Dimension of Biodiversity Policy*) estime par ailleurs que 55 % des emplois de l'Union européenne, et 84 % de ceux des pays en développement, ont un lien direct et significatif avec les services écosystémiques. Au Royaume-Uni, une évaluation des écosystèmes et des services qu'ils rendent à la société (*UK National Ecosystem Assessment*) a distingué deux scénarios, le premier fondé sur un développement économique sans encadrement environnemental particulier, le second fondé sur une priorisation de la protection de l'environnement. L'intérêt de ce travail théorique est d'avoir souligné que le scénario maximisant les bénéfices monétaires directs n'est pas le scénario « qui procure le meilleur bénéfice global pour la société ».

Pourquoi un tel intérêt, notamment de la part du décideur politique, au-delà des clivages partisans pour le concept de « services écosystémiques » ? La réponse est plurielle et cet ouvrage offre des éléments de compréhension bien documentés à partir de l'analyse du rôle joué par l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (MEA, 2005). Tout d'abord, il introduit une nouvelle manière d'appréhender les relations entre l'homme et la nature : plutôt que de présenter les causes de la dégradation régulière de la biodiversité et des écosystèmes, le concept de service écosystémique permet d'aborder cette dégradation sous l'angle de ses conséquences sur les activités anthropiques et sur le bien-être humain. Cette nouvelle approche, sans doute moins culpabilisante, semble offrir une nouvelle argumentation pour la défense de la nature. Elle offre également à de nombreux acteurs la perspective de mieux valoriser les effets positifs de leur action sur les écosystèmes. Mais, ce n'est pas seulement parce que les acteurs trouvent un intérêt à ce concept qu'il se diffuse aussi largement. C'est aussi parce que la gouvernance même du MEA en a favorisé la dissémination. Le MEA constitue bien davantage qu'une étude ou qu'un rapport. C'est aussi un modèle de processus et de méthode, caractéristiques de son succès. Le processus a mobilisé un panel international de plus de 1 300 experts pendant plus de quatre ans. Toutefois, la gouvernance de l'exercice mobilise également la société civile et les acteurs économiques à travers une grande diversité de réseaux. Ces choix faciliteront la diffusion de l'information entre ces différentes catégories d'acteurs, et finalement la large diffusion du concept de services écosystémiques.

Cette analyse très pertinente du programme de recherche Serena s'est avérée extrêmement utile et précieuse pour réfléchir la gouvernance de l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese). Elle a contribué à identifier les principaux facteurs de succès d'une évaluation des services écosystémiques. Ces travaux ont montré l'importance d'une gouvernance associant pertinence, légitimité et crédibilité, principes fondamentaux de l'organisation de l'Efese.

Plus de dix ans nous séparent maintenant de la publication du MEA, et de nombreuses avancées ont été réalisées pour affiner la définition des services écosystémiques et rendre le concept plus opérationnel. Toutefois, la notion de service écosystémique pose encore de nombreuses questions que cet ouvrage met particulièrement bien en lumière. Le praticien de l'évaluation ne manquera pas de s'interroger sur la distinction entre fonction écologique et service écosystémique, entre service écosystémique et avantage retiré de l'écosystème ou encore sur la nature particulière des services d'approvisionnement. Quel est le rôle de l'homme dans la production de services par l'écosystème ? Convient-il d'analyser les services rendus par des écosystèmes à fort degré d'artificialisation ? Enfin, la question cruciale de la relation entre l'état de la biodiversité et des écosystèmes et le niveau de fourniture de services écosystémiques demeure au cœur des réflexions dans de nombreuses arènes. C'est notamment, une question d'actualité pour le groupe de travail Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services (MAES) de la Commission européenne. Finalement, le débat autour de ces questions n'est pas clos, mais les réflexions formulées constituent des contributions utiles au praticien pour l'aider à formuler les réponses les plus appropriées à l'évaluation qu'il conduit.

Au-delà de l'évaluation, le concept de service écosystémique est perçu comme un outil de nature à faciliter l'intégration des valeurs de la biodiversité et des écosystèmes dans la décision, ainsi que la compréhension et l'acceptabilité des politiques publiques de biodiversité. Ainsi, dans cet ouvrage, l'émergence du concept de service écosystémique est bien mise en perspective avec le contexte politique et institutionnel international dans lequel il s'est développé. Les dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) y apparaissent comme des instruments pertinents pour mobiliser des flux financiers additionnels en faveur de la biodiversité. On comprend dès lors l'intérêt qu'ils présentent pour les puissances publiques, notamment parce qu'ils sont définis comme des instruments volontaires permettant de mobiliser des financements privés. Le concept de services écosystémiques apparaît également comme une rhétorique puissante pour justifier le fléchage de flux financiers publics. Pour autant, les PSE vont faire émerger de nombreux débats autour de leur efficacité, de leur efficience, de leur équité, et certains les présentent comme une manifestation de la marchandisation de la nature.

L'enjeu du financement des politiques de biodiversité n'est pas nouveau. Comme le montre le chapitre consacré à l'influence des services écosystémiques sur les aires protégées, les questions de la sécurisation du financement des aires protégées et la justification de leurs actions perdurent depuis plusieurs décennies. Les services écosystémiques apparaissent comme un moyen de montrer les bénéfices de la conservation et de justifier l'action des aires protégées vis-à-vis de leurs bailleurs.

Si la rhétorique introduite par la notion de service écosystémique apporte des éléments très favorables aux acteurs chargés de porter des politiques environnementales, elle présente encore quelques faiblesses qui mériteront d'être corrigées par les travaux en cours. Des avancées méthodologiques sont encore nécessaires afin de mieux caractériser les différents services écosystémiques, notamment en vue d'en faciliter l'évaluation. Ces efforts sont nécessaires pour éviter les risques de sous-évaluation, les risques de double comptage et donc permettre l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les décisions publiques et privés. L'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que l'intégration des valeurs dans les décisions et dans les systèmes de comptabilité sont au cœur des objectifs du plan stratégique 2010-2020 de la Convention pour la diversité biologique (CDB). Ces objectifs adoptés à l'échelle internationale sont ambitieux et ont permis depuis 2010 de nombreuses avancées. De nombreuses initiatives sont en cours à différentes échelles. Il reste toutefois beaucoup à faire. Cet ouvrage offre une magnifique analyse des travaux, débats et controverses sur les services écosystémiques et présente une riche base documentaire pour fonder les travaux à venir.

Philippe Puydarrieux
Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer
Commissariat général au développement durable